

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 886

présenté par  
M. Saddier

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 25.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa de cet article vise à réduire la consommation énergétique finale de moitié d'ici 2050 (par rapport à 2012). Au-delà du fait que cet objectif semble inatteignable, il poursuit l'objectif de décroissance qui ira à l'encontre d'une demande d'énergie croissante.

Cet affichage politique pourrait contraindre les entreprises à baisser leur production pour répondre aux objectifs de sobriété.

Cet amendement vise à éviter une contrainte supplémentaire sur les entreprises, contrainte que ne connaissent pas nos voisins européens.